

SAGYNGALIY AIDARBAYEV,  
PIERRE CHABAL,  
ZHULDYZ SAIRAMBAEVA (dir.)

# MUTATIONS DE SOCIÉTÉ ET RÉPONSES DU DROIT

PERSPECTIVES FRANCO-  
ASIATIQUES COMPARÉES



PIE Peter Lang

CNTJ1GA08S L2098-0004  
WWW.PETERLANG.COM

Pour leur soutien à la publication, les auteurs remercient le ministère français de l'enseignement supérieur, programme PARCECO, la région Haute Normandie, l'université du Havre, le laboratoire LexFEIM, l'université nationale kazakhe *al-Farabi*, le centre franco-kazakh de droit européen.

Illustration de la couverture : France and Kazakhstan Flags © iStock. Benguhan.

Cette publication a fait l'objet d'une évaluation par les pairs.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'éditeur ou de ses ayants droit, est illicite. Tous droits réservés.

© PIE Peter Lang S.A.  
Editions scientifiques internationales  
Bruxelles, 2017  
Avenue Maurice I, B-1050 Bruxelles, Belgique  
brussels@peterlang.com ; www.peterlang.com

Imprimé en Allemagne

ISSN 2235-1078  
ISBN 978-2-8076-0187-1  
ePDF 978-2-8076-0188-8  
ePUB 978-2-8076-0189-5  
MOBI 978-2-8076-0190-1  
DOI 10.3726/b10992  
D/2017/5678/14

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Nationalbibliothek ». « Die Deutsche Nationalbibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche Nationalbibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur Internet sous <http://dnb.d-nb.de>.

PARTIE II. MUTATIONS LIÉES AUX DÉCOUVERTES SCIENTIFIQUES

<b>Aspects juridiques de la santé génésique au Kazakhstan.....</b>	<b>85</b>
<i>Gulmira Mashimbayeva, Zhuldyz Sairambaeva</i>	
<b>L'adoption internationale, la GPA (Surrogacy) et « l'intérêt supérieur de l'enfant ».....</b>	<b>97</b>
<i>Hyun-Jin Kim (traduit de l'anglais par Hyun-Jin Kim)</i>	
<b>Difficultés de mise en œuvre au Kazakhstan de la Convention de Bâle réglementant les mouvements transfrontières de déchets dangereux.....</b>	<b>105</b>
<i>Kamilya Altaeva</i>	
<b>Problèmes de fonctionnement de la Convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.....</b>	<b>109</b>
<i>Gulyara Merzadinova</i>	

PARTIE III. MUTATIONS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

<b>Les problèmes du droit international des migrants dans les États Membres de l'Union Économique Eurasienne (UEEA).....</b>	<b>127</b>
<i>Zulfiya Baimagambetova, Leila Delovarova</i>	
<b>Réglementer le statut des travailleurs migrants au Kazakhstan par le droit international.....</b>	<b>135</b>
<i>Askat Darkenbayev</i>	
<b>Les effets juridiques des nouvelles dispositions sur les abus du marché dans la <i>Loi sur les marchés de capitaux</i> en Corée du Sud.....</b>	<b>141</b>
<i>Hye-Hwal Seong (traduit de l'anglais par Pierre Chabal)</i>	
<b>L'américanisation de la fonction publique française ?.....</b>	<b>155</b>
<i>Fabien Bottini</i>	
<b>Les enjeux actuels du <i>copyright</i> dans l'industrie de la culture : perspective coréenne.....</b>	<b>161</b>
<i>Sunh-Kee Hong (traduit de l'anglais par Pierre Chabal)</i>	
<b>La législation du Kazakhstan sur la protection de la propriété intellectuelle. Les changements suite à l'adhésion à l'OMC.....</b>	<b>175</b>
<i>Medeu Kurmangali</i>	

## **Les problèmes du droit international des migrants dans les États Membres de l'Union Économique Eurasienne (UEEA)**

Zulfiya BAIMAGAMBETOVA, Leila DELOVAROVA

*Université Nationale Kazakhe al-Farabi*

Pour un État jeune comme le Kazakhstan, démographie et migrations sont des domaines stratégiques pour son développement intérieur, pour la construction régionale, pour la collaboration entre les régions et pour la stabilité et la sécurité internationales. Les axes prioritaires de sa politique migratoire sont inscrits dans sa constitution et dans sa nouvelle stratégie de développement « Kazakhstan-2050 ». Celle-ci estime le déséquilibre démographique à la deuxième place des « Dix défis globaux du 21<sup>e</sup> siècle » et comme problème d'actualité menaçant la stabilité des processus migratoires<sup>1</sup>.

L'objectif du pays – faire partie des trente nations les plus développées du monde d'ici à 2015 – exige donc de régulariser les processus migratoires. Il s'agit d'un axe important de développement socio-économique du pays, qui doit répondre à ses besoins économiques, notamment ses besoins en main-d'œuvre étrangère hautement qualifiée.

En outre, un des objectifs prioritaires de la politique étrangère du Kazakhstan pour 2014-2020 est l'intégration économique eurasienne, considérée comme un moyen efficace pour stabiliser le pays dans les relations économiques mondiales<sup>2</sup>. Ainsi, les objectifs stratégiques englobent-ils le renforcement de l'Union douanière et de l'Espace économique commun pour renforcer l'Union économique eurasienne (UEEA).

L'UEEA est fondée sur des principes de l'inviolabilité de la souveraineté politique, du bien-fondé économique des décisions communes, de la durée des échanges, du pragmatisme et du profit mutuel, ainsi que de la représentation

Message du Président de la République du Kazakhstan Nazarbayev N.A. au peuple du Kazakhstan Stratégie « Kazakhstan – 2050 ». Nouvelle orientation politique d'un État en place » : [www.strategy2050.kz](http://www.strategy2050.kz) [22.07.2015].

Conception de la politique étrangère de la République d Kazakhstan pour les années 2014-2020. Approuvée par le décret présidentiel le 21 janvier 2014 n° 741, Astana, 2014.

égale des parties à tous les niveaux de la coopération intégrationniste. L'idée d'intégration eurasiennne, telle qu'elle est considérée de nos jours, fut suggérée en 1994 par le président kazakh N. Nazarbayev (discours à l'Université Lomonosov, Moscou, 1994).

Mettre l'accent sur les migrations dans l'espace d'intégration eurasiennne permet de poser que la mise en place d'un cadre juridique est nécessaire pour tous les membres de l'UEEA, où le Kazakhstan joue un rôle actif. La création d'un marché commun du travail dans le cadre du traité de l'UEEA (I) oblige à clarifier les principaux aspects des migrations laborales pour le Kazakhstan dans le cadre de l'UEEA (II).

### **I. Création d'un marché commun du travail dans le cadre du traité UEEA**

La déclaration d'intégration économique eurasiennne signée le 18 novembre 2011 par la Biélorussie, le Kazakhstan et la Russie, précise le contenu de leur intégration ultérieure : la réalisation complète du potentiel de l'Union douanière et de l'Espace économique commun ; le perfectionnement et le développement ultérieur d'un cadre juridique contractuel, des institutions de coopération concrète sur une série d'axes, parmi lesquels garantir le fonctionnement effectif du marché commun de la main-d'œuvre et la coopération de la politique migratoire<sup>3</sup>.

L'UEEA fut lancée par l'accord sur l'Union économique eurasiennne signé à Astana le 29 mai 2014 par ses membres fondateurs, le Kazakhstan, la Russie et la Biélorussie<sup>4</sup>, sur les bases de l'Union douanière de la Communauté économique eurasiennne (CEEAA). Elle vise à renforcer les économies des pays-participants, les « rapprocher les uns des autres » et moderniser et augmenter leur compétitivité sur le marché mondial. Elle rassemble aujourd'hui, cinq partenaires : l'Arménie, la Biélorussie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, la Russie. L'Arménie a signé le traité d'adhésion à l'UEEA le 10 octobre 2014 à Minsk et l'a ratifié le 4 décembre<sup>5</sup>. Le Kirghizstan a signé le traité en mai 2015, devenant ainsi un acteur à part entière de l'Union<sup>6</sup>.

Le lancement par l'Union, le 1 janvier 2015, d'un marché commun du travail dans le territoire des pays-membres est une étape importante. Elle crée

<sup>3</sup> Bekyashev D., « Perspectives de la réglementation juridique de la migration de travail en Union économique eurasiennne », *Revue juridique de l'Eurasie*, n° 12 (55), 2012, [http://www.eurasiainfo.info/index.php?option=com\\_content&view=article&id=1672:2013-01-14-06-45-09&catid=1:eurasian](http://www.eurasiainfo.info/index.php?option=com_content&view=article&id=1672:2013-01-14-06-45-09&catid=1:eurasian).

<sup>4</sup> Union économique eurasiennne, <http://www.eaeunion.org/#about> [05.01.2015].

<sup>5</sup> Le Parlement de l'Arménie a ratifié l'Accord de l'adhésion du pays à l'UEEA, <http://ria.ru/world/20141204/1036619213.html> [29.12.2014].

<sup>6</sup> Kirghizstan a signé l'Accord de l'adhésion à l'UEEA, <http://www.interfax.ru> [12.12.2014].

la libre-circulation des travailleurs. Les déplacements des travailleurs sont ainsi régis par le §26 du traité de l'Union intitulé « Migration de travail »<sup>7</sup>. Ce §26 prévoit dans ses articles 96 à 98 des normes de développement stable du marché et une protection sociale et juridique des migrants de travail.

- la résidence temporaire du travailleur et des membres de sa famille sur le territoire du pays d'accueil est définie par la durée de contrat de travail conclu entre l'employeur et le client pour qui ce dernier effectue les travaux. En cas de résiliation anticipée du contrat 90 jours après l'arrivée sur le territoire, le travailleur-migrant a le droit pendant 15 jours de signer un nouveau contrat sans quitter le pays d'accueil. Est supprimée l'exigence d'un permis de travail, auparavant imposée par les pays pour protéger leur marché du travail.
- la protection sociale des travailleurs migrants relève de la législation du pays d'accueil. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'ancienneté des travailleurs est calculée au *pro rata* global du travail pour la sécurité sociale, conformément à la législation du pays d'accueil.
- la garantie de la retraite pour les travailleurs et les membres de leurs familles est assurée par la législation de l'État de résidence permanente, les États Membres ayant signé le 12 novembre 2014 un « Accord international sur la coopération dans le domaine de la garantie de la retraite », mis en œuvre par le Conseil de la Commission économique eurasienn<sup>8</sup>.
- les travailleurs-migrants et les membres de leurs familles ont droit aux secours médicaux d'urgence et autres assistances médicales. Les enfants du travailleur-migrant qui vivent avec lui sur le territoire du pays d'accueil ont le droit de fréquenter l'école maternelle et de recevoir une formation conformément à la législation du pays d'accueil.
- la reconnaissance mutuelle des diplômes obtenus dans l'un des États membres de l'Union est assurée par les autres États membres, ceci sans aucune procédure bureaucratique. D'où le droit d'exercer toute activité professionnelle correspondant au diplôme dans tous les États membres, à l'exception des emplois de professeurs, juristes, pharmaciens et médecins. Ces professions et les titres scientifiques et universitaires sont soumis à une procédure de reconnaissance des diplômes selon la législation du pays d'accueil.

Les États membres de l'UEEA peuvent pourtant limiter les flux de travailleurs, établir et appliquer des restrictions pour garantir la sécurité

<sup>7</sup> « Accord sur l'Union économique eurasiennne » (signé à Astana, le 29.05.2014) (réd. le 10.10.2014, modif. le 08.05.2015), [http://www.consultant.ru/document/cons\\_doc\\_LAW\\_163855](http://www.consultant.ru/document/cons_doc_LAW_163855) [08.07.2015].

<sup>8</sup> Citoyens des pays-membres de l'UEEA ont acquis des droits égaux de conditions de travail ; <https://www.mzsr.gov.kz> [05.05.2015].

nationale, dans les branches de l'économie à forte valeur stratégique, dans les professions liées à l'ordre public. L'activité professionnelle des travailleurs d'autres États membres et leur séjour sont contrôlés.

Le Kazakhstan, membre de l'Union, est en cours d'examen et d'adoption de ces dispositions générales.

## II. Principaux problèmes liés aux migrations de main-d'œuvre UEEA au Kazakhstan

Le contexte kazakhstanais des flux migratoires au sein de l'espace de l'UEEA est un contexte dynamique. Le système, les volumes et la tendance de ces flux touchent la stabilité et la réglementation. La coordination des ministères pour la formation du marché effectif et souple du travail doit tenir compte des réalités, des problèmes et des perspectives. La coopération internationale migratoire de l'Union, avec la participation active du Kazakhstan, doit prendre en compte les tendances du système moderne des relations internationales.

– Le Kazakhstan se positionne comme pays d'accueil, en Asie centrale et dans tout l'espace postsoviétique, à la seconde place après la Russie. Il est aussi, dans le cadre de l'UEEA, un pays d'envoi de travailleurs migrants. Il accueille des travailleurs du Kirghizstan, de Biélorussie et de Russie. Il en envoie, pour la plupart, vers la Russie : c'est alors une main-d'œuvre qualifiée pour une migration réglementée.

Attirer des spécialistes étrangers dans l'économie du Kazakhstan demeure une question importante de sa politique de migrations laborales, globalement et dans le cadre de l'UEEA. Pour 2015, le quota de main-d'œuvre étrangère est fixé à moins de 0,7 % de sa population économiquement active, soit environ 63 900 personnes.

Au début de 2016, l'on estimait à 30 700 les étrangers travaillant au Kazakhstan. Parmi eux, en général, des spécialistes très qualifiés, qui représentent 70 % de la main-d'œuvre étrangère, soit 21 533 personnes, réparties en trois catégories de spécialisation<sup>9</sup>. Les employeurs invitant la main-d'œuvre étrangère doivent créer des emplois pour les spécialistes nationaux, organiser la formation professionnelle, initiale et continue, des citoyens du Kazakhstan. La part la plus importante de la main-d'œuvre étrangère se trouve dans le domaine de la construction (44,4 %), le secteur minier (13,4 %) et manufacturier (5,4 %)<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> La migration dans le cadre du CEI acquiert un dynamisme spécifique <http://www.ritmearasia.org> [05.06.2015].

<sup>10</sup> Rapport analytique : « Questions actuelles de la politique migratoire : l'évaluation de l'état des choses, les prévisions de la demande des migrants de travail compte tenu de leur qualification. Migration de travail illégale. Expérience des pays étrangers », <http://economy.gov.kz/economyabout/9716/64172/>.

Pour l'UEEA, ce quota ne comprend pas les pays-membres de l'Union. Les travailleurs migrants des pays de l'UEEA peuvent prétendre aux emplois offerts sur le marché national aux mêmes conditions que les résidents. Cela accélère la formation d'un marché commun du travail et intensifie l'effet économique et intégrationniste de l'Union, mais pose des défis.

Dès le lancement de l'Union, les flux migratoires se sont accrus. Selon le Ministère de l'économie nationale du Kazakhstan, le nombre de citoyens kazakhstaniens travaillant en Biélorussie a été multiplié par 3,9 et s'est accru en Russie de 27 % dès 2014.

Les sources russes confirment l'arrivée de citoyens des pays-membres de l'UEEA. Les Kazakhstaniens sont plus nombreux de 46800 (+7,8 %), les Biélorusses de 18500 (+3,6 %), les Arméniens de 15 300 (+3,4 %) <sup>11</sup> par rapport à l'année précédente. En avril 2015, la Russie dénombrait au total 644 400 Kazakhstaniens, 536 300 Biélorusses, 507 400 Kirghizs et 496 400 Arméniens. Trois ans après, ces chiffres étaient de 668 160 Kazakhstaniens (393 523 hommes et 274 637 femmes), 508 123 Kirghizs (307 713 hommes et 200 410 femmes) <sup>12</sup>.

Au Kazakhstan, l'on constate début 2016 une hausse de 1,6 fois du nombre de travailleurs venus de Biélorussie, et de 22 % pour ceux venus de Russie. La migration de travail entre le Kazakhstan et la Russie s'explique par une longue coopération frontalière. D'après le Ministère de l'Intérieur du Kazakhstan, au 1<sup>er</sup> septembre 2014, 8672 Russes et 598 Biélorusses sont venus trouver du travail ou occuper un emploi offert <sup>13</sup>. Des chercheurs kazakhstaniens estiment le solde migratoire de l'UEEA à +17 % au cours du premier semestre 2015.

– Cette dynamique migratoire positive légitime vers le Kazakhstan ne doit pas occulter les flux illégaux, dont il est plus malaisé de fournir les données exactes.

D'après les autorités du Kazakhstan, les mouvements de travailleurs avec la Russie et la Biélorussie ont commencé dès 2012, dans le cadre de l'Accord tripartite sur le statut juridique des travailleurs-migrants et les membres de leurs familles signé à Saint-Petersbourg le 19 novembre 2010. En trois ans, une dynamique de migration s'est mise en marche et s'est poursuivie tout naturellement après le lancement de l'UEEA.

<sup>11</sup> Les débats sur les questions de la migration de travail dans le cadre de l'UEEA ont eu lieu à Astana, <http://economy.gov.kz/pressservice/77163441/> [05.07.2015].

<sup>12</sup> Les statistiques du Service fédéral des migrations de la Russie montrent une dynamique positive de la migration de travail en Asie centrale, <http://migrant.ferghana.ru/newslaw.B2.html> [16.06.2015].

<sup>13</sup> S. Zhakupova : « Nous ne prévoyons pas les risques pour le marché national de la main-d'œuvre », <http://ia-centr.ru> [05.07.2015].

L'élargissement de l'UEEA exige cependant des règles supplémentaires en fonction des partenaires qui s'ajoutent à cette dynamique régionale.

L'adhésion de l'Arménie offre au Kazakhstan de nouvelles perspectives de coopération dans différents secteurs. Pour le Kazakhstan, il n'y a pas encore de statistique précise sur ces migrations ni sur ces secteurs d'emploi. L'entrée du Kirghizstan, pays d'origine de migrants vers la Russie et le Kazakhstan, renforce encore les flux de main-d'œuvre très qualifiée et non qualifiée (travailleurs domestiques sur le marché intérieur). Dès juillet 2015, les flux migratoires se sont infléchis depuis la Russie en crise vers le Kazakhstan. On dénombrerait au Kazakhstan entre 50000 et 2000000 travailleurs venus du Kirghizstan.

L'accord de libre-échange signé avec le Vietnam pèse sur la situation migratoire et intensifie les flux. Le Vietnam travaille déjà à un régime sans visa avec le Kazakhstan dans le cadre de l'UEEA. Cela attirera des flux de migrants d'Asie du sud-est, déjà prononcés en 2014. En provenance de Chine, les migrations occupent une place particulière pour l'UEEA. Enfin, l'entrée du Kazakhstan à l'OMC (2015) ouvre la diversification des flux migratoires.

– Ces processus et les nouvelles possibilités qu'ils offrent lancent également des défis, résultat attendu des nouveaux systèmes migratoires et exigeant des mesures d'équilibrage.

Les travailleurs de l'UEEA venant au Kazakhstan ciblent le secteur minier et le secteur secondaire, etc. Les sondages réalisés auprès de sociétés de recrutement et de sites *Internet* de recherche de personnel cernent la dynamique des personnes souhaitant travailler au Kazakhstan. Selon « Head-Hunter-Kazakhstan », à partir de début 2015, plus de 9000 étrangers ont indiqué sur le site *Internet* être prêts à déménager au Kazakhstan pour travailler, à partir de la Russie (60,3 %), de l'Ukraine (22,6 %) et de la Biélorussie (4,7 %). Viennent ensuite l'Ouzbékistan, le Kirghizstan, l'Azerbaïdjan, etc. La majorité d'entre eux obtient les postes de cadre moyen ou supérieur.

Les employeurs préfèrent souvent des étrangers à des cadres nationaux, lesquels ne sont pas embauchés. Le salaire des spécialistes étrangers est en général 1,5 à 2 fois plus élevé que les spécialistes locaux. Le cadre étranger et sa famille obtiennent la sécurité sociale complète. Après la mise en place de l'UEEA, au Kazakhstan, les migrations concernent non seulement les gestionnaires (*managers* de projets, directeurs généraux, etc.) mais aussi les cadres moyens (directeurs de départements, directeurs du personnel), d'où une concurrence accrue pour les spécialistes nationaux. Parmi les emplois prioritaires, les étrangers visent le *top-management* (17,5 % sont prêts à venir au Kazakhstan), les technologies informatiques, les télécom (10,1 %), l'industrie (9,6 %), les ventes (9,5 %), la construction (8,4 %) <sup>14</sup>.

<sup>14</sup> L'afflux des managers de la Russie et de l'Ukraine au Kazakhstan, <http://forbes.kz> [05.07.2015].

### III. Conclusions et suggestions

Les flux migratoires au sein de l'UEEA font du Kazakhstan un pays d'accueil et un pays d'envoi des travailleurs. L'élargissement de l'Union exigera une politique équilibrée et souple non seulement au niveau national, mais aussi au niveau de tout l'espace eurasiatique.

Cette exigence s'étend à une coordination plus efficace des organismes de coopération, à tous les niveaux. C'est un aspect-clé des processus migratoires dans l'espace UEEA. Pour une telle coordination des migrations laborales, la coopération sera nécessaire pour toutes les questions évoquées *supra*. Il s'agit de coordonner des approches globales, des principes, des échanges, des actes juridiques normatifs, des informations, des expériences, des réalisations, des mesures de prévention de désinformation, des stages et séminaires, des coopérations dans le cadre d'organismes consultatifs.

La coordination des aspects juridiques et sociaux est confiée au Service des migrations laborales du Département du développement de l'activité entrepreneuriale de l'UEEA, en collaboration avec des services ministériels du Kazakhstan (Ministère de l'économie nationale, Ministère de la Santé et du développement social, Ministère de l'Intérieur, Services des frontières et Comité de sécurité nationale, Ministère de l'Éducation et des Sciences).

Il s'agit d'un travail permanent du Comité consultatif sur les questions de migration et du Comité consultatif sur les questions de sécurité sociale, protection des droits des retraités, assistance médicale et activité professionnelle des travailleurs des États membres de l'UEEA. Néanmoins, les processus et la mobilité elle-même se développent plus vite que cette coordination et ces débats sur la situation, d'où un besoin d'accélérer la coordination, la prise de décisions et l'échange d'informations vérifiées.

Au niveau national, collaborent le Département de la police migratoire du Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Agriculture, l'Agence de la statistique, etc. Là aussi existent des problèmes de coordination. Mais ces difficultés définies n'empêchent pas de prendre en compte pleinement les provisions des articles 96 à 98 de l'Accord de 2014. Une nouvelle loi « Sur la modification et les compléments de certaines lois constitutionnelles de la République du Kazakhstan sur les questions de la garantie de la retraite » a été approuvée le 4 août 2015, facilitant le paiement des retraites des travailleurs migrants au Kazakhstan.

Un problème demeure : la collecte et le traitement de données statistiques fiables. Des affiliations multiples des travailleurs entraînent des incompatibilités entre données, des doutes sur leur fiabilité et authenticité, qualitatives et quantitatives. D'où des difficultés d'analyse.

Le Kazakhstan cherche le développement de la coopération internationale pour un travail efficace des institutions de l'UEEA dans le domaine des

migrations. L'Union possède la capacité juridique internationale, qui suppose la coopération internationale avec les États, les organisations internationales et les associations intégrationnistes et la conclusion d'accords internationaux pour réaliser les objectifs de l'Union.

La stabilité des flux migratoires conditionne cette coopération internationale. Ces flux supposent des droits pour les migrants et leurs familles, dans l'Union comme à ses frontières, lesquelles connaissent des réalités géopolitiques conflictuelles. Un pas a été franchi par la signature de Mémoires de coopération avec l'Organisation internationale des migrations, l'ONU, la CEI, etc. Le Kazakhstan participe à plusieurs organisations internationales, projets et initiatives, y compris dans le domaine des migrations, comme le « processus d'Almaty ».

Initié par le Kazakhstan en 2011, le « processus d'Almaty » suggère de décider ensemble des problèmes essentiels de réfugiés et de migration internationale, dans la région et globalement. Il joue un rôle dans l'élaboration de mécanismes respectant les intérêts nationaux des pays de la région : contrôles aux frontières et sécurité, garantie de droit d'asile, etc.<sup>15</sup>

Ainsi coordonnée, la coopération dans l'UEEA et avec les organisations internationales est un élément important du fonctionnement efficace de l'Union.

Le contexte kazakhstanais des processus migratoires sur le territoire de l'UEEA est déterminé par des facteurs englobant : les axes des flux migratoires, les soldes migratoires, une coopération coordonnée dans le cadre de l'Union, la coopération internationale. La création d'un marché commun du travail et l'appel à de la main-d'œuvre étrangère peuvent servir de puissante motivation pour renforcer des secteurs prioritaires de l'économie du pays et l'approfondissement de l'intégration régionale.

Une politique migratoire souple et équilibrée doit couvrir la spécificité du potentiel démographique et le développement des secteurs prioritaires de l'économie du Kazakhstan. L'appel à de la main-d'œuvre étrangère et à des cadres très qualifiés doit s'efforcer de préserver le potentiel intellectuel du pays. La stabilité, la sécurité et la réglementation des flux migratoires fondées sur une coopération intégrée de tous les États membres sont très importantes, tant à l'intérieur de l'UEEA que sur toutes ses frontières.

<sup>15</sup> Les débats sur les problèmes de protection des réfugiés et migrants en Asie Centrale ont eu lieu à Astana ; <https://www.mzsr.gov.kz> [05.07.2015].